

Information par tout moyen aux Porteurs de parts des fonds :

- Erasmus Capital Plus (Part R FR0013053220, Part I FR0013053238, Part E FR0013460953)
- Royance Selection International (FR0010550194)
- Nomos Conviction Monde (FR0014004255)
- G Patrimoine (FR0010611301)

**Non-introduction de mécanisme de plafonnement des rachats**

**Erasmus Gestion a décidé de ne pas introduire de mécanisme de plafonnement des rachats dans les fonds Erasmus Capital Plus, Royance Selection Internationale, Nomos Conviction Monde et G Patrimoine.**

Cette décision est justifiée par la volonté de ne pas contraindre les investisseurs dans leurs rachats et est en adéquation avec les procédures de gestion du risque de liquidité de la société. Nous réalisons un suivi fin de la liquidité globale des fonds ; avons mis en place des limites internes strictes sur le profil de liquidité ; contrôlons le respect de ces limites par des équipes indépendantes de la gestion des fonds ; et prévoyons des procédures de correction et d'escalade en cas de non-respect de ces limites.

Conformément à la doctrine de l'Autorité des marchés financiers, nous avons ajouté aux documents réglementaires des fonds l'avertissement suivant :

*« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM. »*

La documentation réglementaire modifiée des OPCVM (Document d'Informations Clés et Prospectus) est disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2023